

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans rue de l'Eglise, rue Kummert et rue Syr à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le « Flou- an Hobbymoart ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de l'Eglise, rue Kummert et rue Syr**
Début : **Dimanche 02 juillet 2023 à 06h00**
Fin : **Dimanche 02 juillet 2023 à 19h00**
Motif : Flou- an Hobbymoart
Règlement : GRE-121-2023

Grevenmacher, le 16 juin 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre



Carine Majerus



Léon Gloden

